



Date de convocation :
23/05/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 34

Conseillers votants : 35



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-neuf mai à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Hervé HERRY, M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GRAFFIN à M. Sébastien LECORNU

Absents :

Secrétaire de séance : Yves ETIENNE

N° 081/2020

Rapporteur : Yves ETIENNE

OBJET : Espace Simone Veil - Financement des actions

Dans le cadre de l'intégration citoyenne de la jeunesse, les projets culturels, en tant que vecteurs d'ouverture socioculturelle, ont toute leur importance notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où nombreux sont les jeunes qui ne fréquentent pas les espaces culturels tels que le Conservatoire ou les écoles de théâtre.

Pour cela, l'Espace Simone Veil développe, tout au long de cette année, les actions de soutien artistique suivantes :

- Action 1 : Un séjour à la résidence « la source la Guéroulde » ayant pour objectif d'appréhender le théâtre durant toute une semaine. Un vernissage s'ajoute ayant pour but de présenter les autres travaux réalisés par les jeunes lors d'une exposition.
- Action 2 : Le projet « C'est mon patrimoine » : un projet intergénérationnel où les jeunes des QPV pourront rencontrer des habitants d'autres quartiers et d'une autre génération. Les rencontres s'organisent autour de « balades urbaines » animées et commentées par un intervenant de l'association Agence de Tourisme Temporel Vernonnaise (ATTV). L'idée étant de découvrir l'histoire Vernonnaise par le biais d'anecdotes.
- Action 3 : Un stage vidéo propose « d'embarquer » 8 jeunes dans l'aventure de la réalisation d'un court-métrage de fiction. A partir des maquettes 3D réalisées par l'Agence de Tourisme Temporelle, des personnages du passé et des voyageurs du temps se rencontrent dans le Vernon d'avant la révolution.
- Action 4 : Les Scènes ouvertes ont pour objectif de faciliter l'accès aux artistes, des différents styles musicaux, de s'exprimer sur scène devant un public d'amateurs et novices. Un recensement des "talents" ou des "amateurs" issus des QPV ou de ses alentours est assuré par l'Espace Simone Veil et ses partenaires.
- Action 5 : Le Projet Light Painting en partenariat avec des intervenants professionnels est l'occasion de mettre en résonance les lieux majeurs emblématiques du patrimoine aussi bien que le patrimoine local méconnu, et s'oriente vers la participation et l'appropriation d'un public varié autour de ce thème.



Dans la continuité de ce programme, il est en outre proposé de développer des actions spécifiques en collaboration avec les jeunes de 16 à 25 ans :

Projets jeunes :

- Renforcer l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes, en formalisant un espace propice à la prise d'informations et d'initiatives dédié entièrement à l'accompagnement de projets des jeunes.
- Accompagner et responsabiliser les jeunes adultes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen en le valorisant.

Dans le cadre du suivi de leurs projets, les jeunes adultes ont la possibilité de continuer après les chantiers par la participation à des missions citoyennes. Celles-ci sont le moyen de poursuivre cet accompagnement dans le même principe du « donnant - donnant » avec une aide individuelle financière pour chaque mission effectuée par les jeunes.

Les temps d'accueil :

- **Sorties jeunes en soirée** : En complément des actions déjà entreprises dans le cadre de l'accueil jeunes, la structure organise en collaboration avec des jeunes une sortie en soirée (au-delà de 22h).
- **Cinéma de quartier/ Plein air** : Un collectif de jeunes amateurs du 7^e Art sera constitué en vue d'établir une liste de films à proposer pour les cinémas de plein air. Les soirs des projections, les jeunes assisteront les animateurs dans l'installation du matériel audiovisuel et l'accueil des familles.
- **Offre éducative jeunes** : Destinés aux jeunes dès l'entrée au collège, les ateliers fonctionnent en soirée durant les périodes scolaires ; ces activités sont pensées comme un accompagnement à la découverte de la pratique sportive, artistique et culturelle.
- **Stage horaires atypiques** : La dénomination stage spécifique désigne la mise en place de 3 à 5 créneaux au court desquels les participants sont présents en continu. Les

stages se déroulent durant les périodes de vacances scolaires, soit en matinée de 9h30 à 12h soit en soirée de 19h à 21h30.

- **Animation en soirée été** : Une soirée par semaine durant l'été, la jeunesse Vernonnaise investit les bords de Seine avec des activités diverses. Ce temps hebdomadaire permet aux jeunes fréquentant les différentes structures jeunesse du territoire et ceux ne les fréquentant pas de se rencontrer autour d'activités ludiques.
- **Soutien initiatives collectives** : Mise en place d'une réserve financière afin d'accompagner des initiatives collectives émanant des jeunes des quartiers prioritaires.
- Egalement, afin d'élargir l'offre tout en ciblant le public 16-25 ans, l'Espace Simone Veil s'appuiera sur des prestataires afin d'organiser des événements sur des créneaux atypiques.

C'est dans ce cadre que l'Espace Simone Veil projette le plan de financement suivant et sollicite des aides financières auprès de différents partenaires :

ACTION	PARTENAIRE	MONTANT
Actions de soutien artistique	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires	4 000€
	Seine Normandie Agglomération	4 000€
Projets jeunes	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires	6 000€
	Seine Normandie Agglomération	5 000€
Horaires atypiques	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires	20 000€
	Seine Normandie Agglomération	15 000€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt des actions d'intégration citoyenne de la jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous autres documents afférents aux subventions ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Mission citoyenne 2020 avec le CCAS de Vernon,
- ACCEPTE les versements des subventions citées ci-dessus,
- DIT que les recettes seront imputées au chapitre 74 du Budget de l'Espace Simone Veil.

Politique sociale, seniors et famille

Dossier non présenté en commission

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Commune de VERNON

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

CONVENTION MISSION CITOYENNE 2020 VILLE DE VERNON / CCAS

La ville de Vernon, représentée par Monsieur François Ouzilleau, Maire de Vernon

Ci-après dénommé « La Mairie »

Et,

le Centre Communal d'Action Sociale de Vernon, représenté par le ou la Vice-Président(e) du CCAS

Ci-après dénommé "le CCAS"

D'autre part,

Lesquels préalablement à la convention faisant l'objet de la présente, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

L'Espace Simone Veil développe, de par son axe d'intégration citoyenne à la jeunesse, différentes actions à destination des jeunes résidant au sein des quartiers prioritaires - Valmeux, Les Blanchères, Boutardes.

L'action "accompagnement de projet des 18 -25 ans" permet le soutien au projet individuel des jeunes adultes participant à des missions citoyennes.

Le CCAS de Vernon formalisera ce soutien en finançant tout ou partie des projets individuels.

Monsieur Gérard Mullois, coordinateur des centres sociaux et directeur de l'Espace Simone Veil, Madame Nolwenn Guihaire, référente jeunesse de l'Espace Simone Veil, se rencontreront régulièrement avec les différents services municipaux pour finaliser l'organisation des missions citoyennes sur le territoire de Vernon.

Madame Céline Mer, responsable du pôle action sociale et insertion au CCAS, veillera à l'organisation du soutien financier aux projets individuels des jeunes adultes par ses services.

Ceci exposé il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le partenariat entre la ville de Vernon – Espace Simone Veil et le CCAS autour des jeunes adultes engagés dans des missions citoyennes, a pour objectif de favoriser l'accompagnement et la

responsabilisation dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen en les soutenant financièrement dans la réalisation de leur projet individuel.

Une mission citoyenne se déroulerait selon le format d'un engagement et d'une participation active sur une durée de 25 heures cumulables selon les actions citoyennes et en lien avec les services municipaux : évènementiel, sports, animations à destination des séniors, etc..

À la suite de la mission citoyenne accompli, le CCAS prendra en charge les démarches administratives afin d'apporter un soutien financier aux projets individuels des jeunes adultes.

Les missions se dérouleront sur l'année 2020. Les missions citoyennes peuvent être en extérieur et en intérieur sur le territoire de Vernon.

Article 2 : PERIODE DE L'ACTION

La présente convention est consentie pour des actions citoyennes organisées en 2 temps :

- Une première phase se déroulera sur les périodes des vacances scolaires de juillet /août, et les vacances scolaires d'octobre et de décembre 2020.
- Une seconde phase se déroulera sur les périodes hors vacances scolaires, soit des weekend de juin 2020 à décembre 2020.

Article 3 : ENCADREMENT

Les jeunes majeurs inscrits pour une mission citoyenne seront sous la responsabilité des centres sociaux par l'intermédiaire d'une charte d'engagement citoyen.

Article 4 : FINANCEMENT

La ville versera sous la forme de subvention la somme globale de 8 750€ auprès du CCAS dès la validation de ladite action lors du Copil Politique de la Ville de l'année en cours.

Une notification de la liquidation sera transmise au CCAS par le service financier de la ville.

Le CCAS engagera le montant de la subvention sur les projets individuels des jeunes adultes ayant réalisé des missions citoyennes.

Article 5 : SUIVI DE L'ACTION

Un bilan relatera le descriptif par mission citoyenne et la valorisation (accès à la mobilité, formation BAFA etc.).

Fait à Vernon en deux exemplaires originaux

Le _____
Le Maire de Vernon,

Le _____
Le ou la Vice-Président(e) du CCAS,

François Ouzilleau